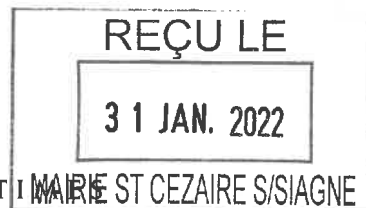




DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES MAIRIE ST CEZAIRE S/SIAGNE



Direction Générale  
des Services Départementaux

DGA Développement

Direction de l'attractivité territoriale

Service du développement de l'attractivité territoriale  
Section aménagement et logement

**Monsieur Christian ZEDET**  
Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne  
Vice-président de la CAPG  
5, Rue de la République  
06530 SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Nice, le **26 JAN. 2022**

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 28 décembre 2021, vous avez adressé, pour avis, au Conseil départemental des Alpes-Maritimes, la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Cézaire-sur-Siagne approuvé le 27 juin 2017.

Dans le cadre de l'association des personnes publiques à l'élaboration du PLU (article L15316 du code de l'urbanisme), le Conseil départemental émet un avis favorable à ce projet et tient à rappeler les observations suivantes :

- Pour tous les raccordements aux routes départementales, les projets devront être étudiés préalablement avec les services techniques routiers départementaux ;
- Une attention particulière doit être portée sur le problème de la gestion des eaux pluviales (quasi inexistante) dans le secteur ;
- La possibilité de prolonger le cheminement cyclable jusqu'à l'accès principal de la zone pour faciliter l'accès au futur parc relais situé en face.

Pour information, le Département signale plusieurs aménagements en cours sur le secteur du quartier de la Festre :

- Dans le Plan Mobilité Horizon 2028, la création d'un parc relais réservé exclusivement au covoiturage (23 places, box vélos, bornes de rechargement, ... ) ;
- L'étude de l'élargissement de la RD 613 (mise à double sens).

Les services départementaux se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

Christelle BIZET  
Directrice de l'attractivité territoriale